



Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/05/2026
Certifié exécutoire le	02/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAIS Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

64-2026 – Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergie d'une Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE) chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Cette CCPE est composée d'un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

En application de cette loi, le Syndicat de la Diège a créé la Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE) lors de la réunion du Comité syndical du 19 mai 2026. Il en a fixé la composition comme suit :

- 2 représentants pour la CC Haute-Corrèze Communauté ;
- 2 représentants pour la CC Vézère Monédières Millesources ;
- 4 représentants pour le Syndicat de la Diège, dont le Président du syndicat qui sera le président de la CCPE comme le prévoient les textes ;

Soit au total 8 délégués.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-37-1 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 198 ;

Vu l'intérêt de cette Commission consultative paritaire pour l'énergie, instance de dialogue qui permettra d'échanger sur les actions qui pourront être menées conjointement en matière de transition énergétique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **PREND ACTE** de la création de la Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE) par le Syndicat de la Diège ;
- **DESIGNE** M. PEYRAMAURE Pierre et M. URBAIN Jean-Yves pour siéger au sein de cette commission.

Fait à Treignac le 04/06/2026

Le Président, Philippe JENTY.

